

COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION
UFR DES SCIENCES DE SANTE
Année universitaire 2023-2024

Le Président de l'Université de Bourgogne

Vu le Code de l'Education, notamment l'article L. 712-2 (5°) ;
Vu le Code de la santé publique
Vu l'arrêté du 18 avril 2017 accréditant l'Université de Bourgogne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence;
Vu le Décret n° 2019-1125 du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique ;
Vu l'arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique ;
Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les directeurs de composantes ;
Vu l'arrêté du 13 Décembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique pour les personnes titulaires de titres ou diplômes de santé validés dans un Etat autre qu'un Etat membre de l'Union européenne, d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, de la confédération suisse ou de la Principauté d'Andorre ou pour les personnes ayant accompli des études en vue de ces titres ou diplômes ;
Vu le référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration du 27 septembre 2023 ;

ARRETE

Article 1 : Pour l'année universitaire 2023-2024, le jury de validation PASS et L.AS est constitué comme suit :

Présidente : Madame Françoise GOIRAND

Membres : Mesdames et Messieurs Victorin AHOSSI, Pierre ANCET, Véronique BERTAUX-CHARVOLIN, Olivier BURGUY, Odile CHAMBIN, Irène FRANCOIS-PURSELL, David GUILLIER, Cyprien GUILLOT, Agnès JACQUIN-PIQUES, Sylvain LADOIRE, Alexandra LAURENT, Marie-Clotilde LAULT, Catherine LEJEUNE, Stéphane LELIEVRE, Stéphanie LEMAIRE, Lucie MAILLARD, Anne-Sophie MARIET, Hélène MAZZARIOL, Fabrice NEIERS, Mickael RIALLAND, Paul WALKER.

Article 2 : Le Directeur de l'UFR des Sciences de Santé est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 15 septembre 2023

Le Doyen
Pr Marc MAYNADIE